LES RECENSEMENTS JUSQU'AU 19ème SIÈCLE

Le recensement est l'exploitation statistique du dénombrement d'une population Le mot vient du latin « recensere » qui signifie « passer en revue ». Pour les collectivités, c'est un précieux outil de gestion grâce aux indications fournies par les données recueillies.

En France, on peut entrevoir le principe du dénombrement dès le 16ème siècle avec l'instauration des registres paroissiaux qui répondait au désir du pouvoir central de mieux connaître la population du pays. Ce besoin correspondait principalement à un objectif fiscal (nombre de personnes assujetties à l'impôt) et à un objectif militaire (nombre d'hommes mobilisables).

Sous l'Ancien Régime, les évaluations se font à partir des « feux ». Le terme désigne l'ensemble des personnes vivant sous un même toit (familles et employés) et se réunissant le soir autour de la cheminée, autour du feu. Pour estimer le nombre d'habitants d'après celui donné en feux ; on appliquait un coefficient multiplicateur de 5. Ainsi, pour une population de 100 feux, on obtenait 500 habitants. Ce procédé ne donnait que des approximations.

Avec la Révolution, la méthode devient plus rigoureuse. Par les lois des 19-22 Juillet 1791, les municipalités doivent tenir à jour des listes nominatives des habitants de la commune. Malgré les recommandations réitérées des ministres de l'Intérieur successifs, ces directives seront rarement appliquées et c'est seulement en 1801 qu'aura lieu le premier et réel recensement général.

Les chapelois à la fin du 18^{ème} siècle

En 1790

Une correspondance (1), rédigée le 26 Septembre 1790 par la municipalité à la demande du Directoire du District des Sables d'Olonne, indique que « sept cent cinquante individus composent cette paroisse dont cent cinq actifs. On y compte cent quinze feux (- - -) ».

Avec une moyenne de 6 ou 7 personnes par feu, La Chapelle Hermier se situe au dessus de la norme convenue de 5.

En 1794

Le 22 Février 1794 (4 Ventôse An 2), par un « état de la population pour servir de base à la formation du corps législatif » (2), le District des Sables d'Olonne confirme le nombre de 750 habitants avec 370 personnes du sexe masculin et 380 du sexe féminin. On peut émettre des réserves quant à la validité de ces renseignements qui ne semblent pas prendre en compte le nombre de personnes tuées depuis le début (en Mars 1793) des combats entre insurgés vendéens et forces républicaines.

Fn 1796

Le 15 Juillet 1796 marque la fin de ce conflit qui a fait 269 victimes parmi les chapelois dont 121 de sexe féminin et 148 de sexe masculin. Le nombre d'habitants tomba à 481, la commune perdant presque 36% de ses effectifs.

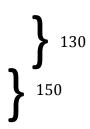
Pour être réellement exacte, cette estimation devrait, bien sûr, être corrigée par les autres données démographiques: naissances survenues pendant la période considérée, décès non-imputables à la guerre, habitants ayant quitté la commune pour s'éloigner du danger et décidant de rester dans leur ville d'accueil une fois la tourmente passée. L'absence de documents fiables ne permet pas d'apporter ces précisions.

- (1) Archives de Vendée Cote L 1029 C'est le plus ancien document connu s'agissant des dénombrements de La Chapelle Hermier.
- (2) Archives de Vendée Cote L 1031 Il s'agit de l'élection des députés.

Les communes voisines ont eu un sort semblable : Coëx passe de 1 000 habitants à 675, Martinet de 561 à 287, Saint-Julien des Landes de 800 à 377 et L'Aiguillon sur Vie de 510 à 402.

Les 481 chapelois survivants des combats se répartissent comme suit :

- 92 hommes mariés ou veufs
- 109 femmes mariées ou veuves,
- 38 hommes majeurs célibataires (1),
- 22 garçons de plus de 12 ans,
- 70 garçons de moins de 12 ans,
- 31 femmes majeures célibataires,
- 34 filles de plus de 12 ans,
- 85 filles de moins de 12 ans.



A noter la faible différence entre les nombres de femmes et d'hommes. Ceci traduit un égal engagement des unes et des uns dans la Guerre de Vendée et conséquemment des pertes sensiblement équivalentes.

Les recensements du 19ème siècle

1801

Voulu par Napoléon 1^{er}, alors Premier Consul, c'est le premier recensement réalisé à l'échelle de la France. Retenu par l'administration sous le millésime 1801, il a en fait été achevé le 19 Décembre 1800 et a établi la population de La Chapelle Hermier à 550 habitants soit :

- 131 hommes mariés ou veufs,
- 126 femmes mariées ou veuves,
- 140 garçons de tout âge,
- 153 filles de tout âge.

Depuis le 15 Juillet 1796, la Guerre de Vendée est finie. Les chapelois comme tous les vendéens touchés par ce drame, ne commencent à reprendre confiance dans leur avenir qu'à partir du début de l'année 1797; année au cours de laquelle on constate un engouement pour le mariage avec la célébration de 21 unions. C'est davantage que pour les trois années suivantes qui, réunies, ne comptèrent que 17 mariages.

Pour la même période, 117 naissances compensent aisément 54 décès.

Cependant, 13 jeunes filles ayant épousé des garçons de communes avoisinantes, quittent La Chapelle Hermier. 16 autres partent rejoindre leurs familles restées dans les communes qui les ont accueillies pendant la guerre civile.

1806

Réalisé par la Préfecture de la Vendée, le recensement de 1806 indique une baisse de la population de la commune qui passe de 550 habitants en 1801 à 522 se répartissant en :

- 89 hommes mariés et veufs,
- 111 femmes mariées et veuves,
- 178 garçons,
- 144 filles.

Le nombre de mariage serait en régression ; ce qui semble douteux quand on sait que 29 ont été enregistrés aux registres d'état-civil entre 1801 et 1806. Dans le même temps, 112 naissances pour 88 décès concourent plutôt à un accroissement. Simplement rapportés au résultat de 1801, ces éléments fixeraient le nombre de chapelois à 574.

(1) A l'époque, la majorité est à 21 ans.

Un procédé toujours changeant

Aucune règle ne fixe alors la fréquence des recensements. Par ordonnances des 16 et 23 Janvier 1822 prises par Louis XVIII, leur périodicité devient quinquennale avec établissement dans les années à terminaisons 1 et 6.

Le premier du genre est réalisé en 1831.

C'est au maire qu'il revient d'organiser le recueil des renseignements auprès de la population aux dates et dans les conditions fixées par le législateur. Cette tâche est confiée au personnel communal ou à des personnes recrutées et formées pour l'occasion et appelées agents de recensement ou agents recenseurs. Ce travail consiste en l'établissement d'états nominatifs.

Selon les années et au gré des gouvernants, listes et récapitulations apportent parfois des éléments de natures différentes et ne permettent pas toujours de faire des comparatifs d'un recensement à l'autre. Au fil du temps, certains renseignements cessent d'être collectés alors que d'autres apparaissent pour disparaître à leur tour au bout de quelque temps.

A partir de 1836, une constante demeure cependant car les divers recensements comprennent globalement les mêmes renseignements d'ordre individuel : pour chaque habitant, sont indiqués les nom, prénom, âge, profession, lieu du domicile, sexe et situation familiale (mariage, célibat ou veuvage).

A partir de 1856, les listes nominatives sont rédigées sur la base de « feuilles de ménage » qui s'intituleront aussi « feuilles de logement ». Il s'agit d'imprimés à renseigner et à signer par le chef de famille. A partir de 1875, ils sont remplacés par des « bulletins individuels ».

En 1841, apparaît le lien de parenté (femme, fils, fille,....) par rapport au chef de famille, appelé chef de ménage à partir de 1881.

Le recensement de 1871 est repoussé à l'année suivante à cause de la guerre franco-allemande de 1870.

La nationalité est précisée en 1851, 1872 et 1876 puis régulièrement à partir de 1886. Le département de naissance n'est signalé qu'en 1872 et 1876.

Les recensements de 1831 à 1896

1831	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
527	562	536	556	589	630	621	624	632	680	678	753	833	833

On peut noter l'accroissement continu de la population qui, en 65 ans, augmente de 58 %.

Le 19ème siècle est rassurant. La France, au même titre que les autres états européens, bénéficie d'une période de stabilité et de paix seulement entrecoupée de quelques tensions (guerres locales ou coloniales) rapidement surmontées. Avec le Second Empire, le pays entre de plain-pied dans l'ère industrielle. L'essor démographique est concomitant du climat d'optimisme et de sérénité qui perdure dans la population.

Le recensement de 1831, nouveau dans la forme, a été bien organisé par les municipalités. Il doit être considéré comme fiable. Entre 1831 et 1836, il y a eu 65 naissances pour 40 décès. Cet écart positif, amplifié par un apport extérieur notamment dû aux mariages, explique le résultat de 1836. Le même constat peut être fait pour la période allant de 1881 à 1896.

La chute entre 1836 et 1841 semble être une erreur de calcul. Un excédent de 27 naissances révélé par les registres d'état civil pour cette période n'a pas été pris en compte ; ce qui porterait à 563 le nombre d'habitants pour l'année 1841 au lieu de 536.

De 1846 à 1876, la partie « récapitulation» des listes nominatives classe les habitants en six catégories dont le détail est donné par les tableaux ci-après :

Année >	1831	1836	1841	1846	1851	1856	1861	1866	1872	1876
Garçons	152	152	140	148	147	147	158	168	172	178
Filles	137	149	143	142	152	180	164	146	146	170
Hommes mariés	102	113	106	112	121	126	128	131	130	141
Femmes mariées	102	113	106	111	121	126	128	132	129	143
Veufs	7	11	15	15	20	19	18	17	26	21
Veuves	27	24	26	28	28	32	25	30	29	27
Total	527	562	536	556	589	630	621	624	632	680

A remarquer, qu'il n'y a pas forcément concordance entre le nombre d'hommes mariés et le nombre de femmes mariées. Ces différences indiquent une séparation des époux mais pas une rupture du lien conjugal car, au 19ème siècle, le divorce était interdit.

L'épouse délaissée par son mari ou soumise à ses humiliations ne pouvait pas divorcer. Elle n'avait qu'une alternative : quitter le foyer conjugal avec, dans le meilleur des cas, le consentement du mari ; sinon, en s'enfuyant et se réfugiant dans une commune éloignée. Ainsi et du même coup, elle esquivait la vindicte de sa famille ou de sa belle-famille et l'opprobre des habitants.

Cette séparation ne modifiait pas le statut des époux qui étaient toujours considérés comme mariés. L'un et l'autre était compté comme tel dans sa commune de résidence.

Répartitions géographiques

A partir de 1846, les travaux de recensements indiquent le nombre d'habitations, de ménages et d'individus avec leur localisation sur le territoire de la commune.

Un ménage est l'ensemble des membres d'une même famille vivant sous le même toit. Un ou une célibataire, une veuve ou un veuf vivant seul était compté pour un ménage.

Il n'y a pas forcément corrélation entre le nombre d'habitations et le nombre de ménages, plusieurs foyers pouvant cohabiter sous le même toit.

Le terme « d'individus » désigne toutes les personnes sans distinction de sexe et d'âge.

Année >	1846	1856	1866	1876	1886	1896
Nombre d'habitations						
- dans le bourg	32	40	42	45	59	69
- dans les villages	84	97	94	99	104	111
Total des maisons	116	137	136	144	163	180
Nombre de ménages						
- dans le bourg	34	40	42	46	60	69
- dans les villages	84	97	96	99	104	113
Total des ménages	118	137	138	145	164	182
Nombre d'individus						
- dans le bourg	115	140	137	157	185	248
- dans les villages	441	490	487	523	568	585
Total des individus	556	630	624	680	753	833

En 50 ans, de 1846 à 1896, la croissance démographique de la commune a surtout concerné la population agricole implantée dans le bourg comme celle des villages (+32,65%). Le bourg a, en outre, bénéficié d'un accroissement plus considérable (+115,65%) grâce à l'implantation et au développement de commerces pour répondre aux besoins d'habitants de plus en plus nombreux.